

Commune d'Uccle
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE D'UN ARRETE DU GOUVERNEMENT

Le Collège des Bourgmestre et Echevins porte à la connaissance de la population que le projet suivant est soumis à l'enquête publique, du 11 avril au 9 mai 2016 inclus.

Identité du demandeur : Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune d'Uccle

Objet : plan d'expropriation avec tableau des emprises - rue Molensteen - section rue Zandbeek/chaussée d'Alseberg – acquisition, pour cause d'utilité publique, de la propriété de 3 emprises en terrains privés, en vue d'exécuter le plan général d'alignement de la voie publique.

Cadastre: Uccle, 6^{ème} division, section G, parties des parcelles n° s 415 M 2, 415 K 2 et 415 P 2.

Motifs principaux de l'enquête :

- délibération n° 016/17.12.2015/A/0005 du Conseil communal du 17 décembre 2015, adoptant le plan d'expropriation et le tableau des emprises y joint
- application de l'ordonnance du 22 février 1990 relative aux expropriations pour cause d'utilité publique poursuivies ou autorisées par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale
- application du Titre II, Chapitre VI, Section II - articles 70 à 74 du CoBAT
- application de la loi du 26 juillet 1962 relative à la procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'enquête publique se déroule **du 11/04/2016 au 09/05/2016 inclus.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet du plan d'expropriation, peut être consulté auprès de l'Administration communale - Service des Propriétés communales, rue Beeckman, 89 (1^{er} étage) – tél.: 02/348.65.02 (Monsieur D. Huwaert) ou 02/348.67.26 (Madame C. Guns) :

- du lundi au vendredi matin, de 9h à 12h
- le mardi soir, de 17h à 20h.

Des explications techniques concernant le dossier, peuvent être obtenus auprès du Service des Propriétés communales, **les mercredis matins, de 9h à 12h, sur rendez-vous (par e-mail ou téléphone)**, auprès de Monsieur B. Deprez, géomètre-expert (bdeprez@uccle.brussels - n° 02/348.65.83).

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations, **et/ou demander par écrit** au Collège des Bourgmestre et Echevins, **à être entendue par la Commission de concertation.**

Les observations et réclamations concernant le dossier doivent être adressées,

- **par écrit**, au Collège des Bourgmestre et Echevins d'Uccle, Service des Propriétés communales, place Jean Vander Elst 29, à 1180 Bruxelles, **au plus tard le 9 mai 2016**, le cachet de la poste faisant foi
- si nécessaire **oralement, durant le délai de l'enquête publique**, auprès de l'agent désigné à cet effet, **le mercredi, de 9h à 12h.**

La réunion de la Commission de Concertation est fixée au **25 mai 2016** (heure à déterminer), en la **Salle des Mariages et du Conseil communal**, 1^{er} étage, Place Jean Vander Elst, 29 à 1180 Bruxelles.

L'ordre d'examen et l'heure de passage du présent objet devant la Commission de Concertation, figure sur le **site Internet communal www.uccle.brussels** ou est disponible, **sur demande, auprès du service des Propriétés communales**, 8 jours avant la séance de la Commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

A Uccle, le 25 mars 2016.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme
et des Propriétés communales,
Marc COOLS.

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER.